AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-59-PD1

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement PC-2775-59-PD1 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 concernant la localisation et le coefficient d'occupation du sol maximal autorisé d'un usage « restaurant » dans la zone C8 (Méga-Centre des Sources) :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

- Le 2 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement PC-2775-59-PD1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 concernant la localisation et le coefficient d'occupation du sol maximal autorisé d'un usage « restaurant » dans la zone C8 (Méga-Centre des Sources) ».
- 2. Le **13 août 2019**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
- 3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4. Cette modification au Règlement PC-2775 est faite dans le but d'abroger une disposition restreignant la localisation et le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal d'un restaurant, dans le centre commercial Méga-Centre des Sources.
- 5. Ce projet de règlement est sujet à approbation référendaire.
- 6. Le projet de règlement et l'illustration de la zone visée C8 et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au www.pointe-claire.ca.

La description sommaire de la zone concerné est ci-après indiquée:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
C8	N3, U7	Située au sud du boulevard Brunswick, au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est du boulevard des Sources et à l'ouest de la limite de Dorval. Located south of Brunswick Boulevard, north of Trans-Canada Highway, east of Sources Boulevard and west of Dorval city limit.



Donné à Pointe-Claire, ce 10 juillet 2019.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING DRAFT BY-LAW PC-2775-59-PD1

To the persons interested in the draft by-law PC-2775-59-PD1 amending Zoning By-law PC-2775 with regards to the location and maximum floor space index of a "restaurant" use in Zone C8 (Méga-Centre des Sources):

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

- 1. On **July 2, 2019**, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2775-59-PD1, entitled "By-law amending Zoning By-law PC-2775 with regards to the location and maximum floor space index of a "restaurant" use in Zone C8 (Méga-Centre des Sources).
- 2. On **August 13, 2019** at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
- 3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
- 4. The purpose of this amendment to By-law PC-2775 is to repeal a provision limiting the location and the maximum Floor Space Index (F.S.I.) of a restaurant in the Méga-Centre des Sources shopping centre.
- 5. This draft by-law is subject to approval by way of referendum.
- 6. The first draft by-law and the illustration of Zone C8 and of the contiguous zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 am until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 am until noon with the exception of holidays as well as on the City portal at www.pointe-claire.ca.

The summary description of the concerned zone is hereinafter indicated:

Zone concernée /	Zones contiguës /	Description de la zone concernée / Description of
Concerned Zone	Contiguous zones	concerned zone
C8	N3, U7	Située au sud du boulevard Brunswick, au nord de l'autoroute Transcanadienne, à l'est du boulevard des Sources et à l'ouest de la limite de Dorval. Located south of Brunswick Boulevard, north of Trans-Canada Highway, east of Sources Boulevard and west of Dorval city limit.



Given in Pointe-Claire, this July 10, 2019.